



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif à la procédure de Déclaration de Projet portant sur l'intérêt général du projet de parc photovoltaïque au lieu-dit la Ménudelle, commune de Saint Martin de Crau (13) et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Martin de Crau (13)

**Du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 9h00 au lundi 02 novembre 2020 à 17h00**

### **Objet de l'enquête :**

En exécution de l'arrêté n°2020-302 du 10 septembre 2020, le maire de Saint Martin de Crau a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Martin de Crau avec le projet de parc photovoltaïque au lieu-dit la Ménudelle, commune de Saint Martin de Crau (13).

Le dossier de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU est constitué, entre-autre du dossier administratif, de la notice de présentation décrivant le projet, du projet de modifications du dossier de PLU, de l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 25 juin 2020 accompagné par la note de réponse avec ses annexes et du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des PPA.

### **Désignation du commissaire enquêteur :**

Monsieur Michel DEPOUX, responsable environnement et risques industriels en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille, par décision n° E20000056/13 en date du 07 septembre 2020.

### **Consultation du dossier et recueil des observations du public:**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté par le public :

au siège de l'enquête publique, au Pôle Aménagement situé au Centre Technique Municipal, 37 avenue de Plaisance du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

sur le site internet de la commune <https://www.saintmartindecrau.fr>

sur le site internet dédié à l'enquête <https://www.registredemat.fr/dp-menudelle>

Un accès gratuit sera également garanti sur un poste informatique à l'Espace Multimédia, place Georges Brassens, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 10h00 et de 16h00 à 17h30, le mercredi de 16h00 à 17h30 et le samedi de 8h45 à 10h00.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire enquêteur et disponible au siège de l'enquête publique au Pôle Aménagement situé au Centre Technique Municipal aux heures d'ouverture précitées.

Les observations pourront également être transmises, pendant la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur :

Soit par voie postale : Centre Technique Municipal, 37 av de Plaisance, 13310 Saint Martin de Crau

Soit par voie électronique : [dp-menedelle@registredemat.fr](mailto:dp-menedelle@registredemat.fr)

Soit par le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://www.registredemat.fr/dp-menedelle>

Toutes les observations du public seront consultables au siège de l'enquête.

### **Le commissaire-enquêteur recevra le public :**

au Pôle Aménagement situé au CTM, 37 av de Plaisance, les :

- Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 de 9h à 12h
- Mercredi 14 octobre de 14h à 17h
- Vendredi 23 octobre de 9h à 12h
- Lundi 02 novembre de 14h à 17h

à la Maison des Associations, place Léon Michaud

- Samedi 10 octobre de 9h à 12h

**Conclusions du commissaire enquêteur** : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur au Pôle Aménagement situé au Centre Technique Municipal, 37 av de Plaisance ainsi que sur le site internet de la ville <https://www.saintmartindecrau.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

**Elaboration des dossiers** : Le projet de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU avec le projet de parc photovoltaïque de la Menedelle, soumis à enquête publique, a été élaboré par le Pôle Aménagement, situé au Centre Technique Municipal, 37 avenue de Plaisance avec l'appui des bureaux d'étude Altéreo et Irice.

Des informations relatives au projet de mise en compatibilité du PLU peuvent être demandées auprès de Madame Aude CARTIER, responsable du Pôle Aménagement, Centre Technique Municipal, 37 avenue de Plaisance.

**Marie-Rose LEXCELLENT**

Maire de Saint Martin de Crau

